**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le 15 OCT. 2026

Nos Réf. :CAB SFAPH/PCAI/D-26-022616

Mesdames et Messieurs les Députés,

Vous le savez mieux que quiconque, l'accès aux soins est l'une des premières préoccupations de nos concitoyens. Par votre mandat, vous êtes chaque jour en première ligne pour les accompagner face à cette réalité, et notamment les plus fragiles.

Je sais ces difficultés dans de nombreux territoires pour trouver un médecin traitant ou obtenir un rendez-vous médical. Elles appellent des réponses concrètes et durables. C'est pourquoi, depuis 2017, nous avons fait le choix de transformer profondément notre système de formation en santé pour former davantage de professionnels de santé, dont des médecins, accompagner à une meilleure répartition sur le territoire et répondre aux besoins en santé des Français.

La suppression du numerus clausus en 2019 a marqué une rupture majeure avec des décennies de limitation du nombre de médecins formés. Avec la réforme de l'accès aux études de santé et la territorialisation des formations, nous avons engagé un rattrapage historique dont nous mesurons aujourd'hui les premiers résultats et nous poursuivons cet effort.

En 2026, 10 260 postes ont été ouverts à l'internat en France, contre 8 919 en 2025 et 8 281 en 2017. Ce sont près de 2 000 postes supplémentaires par rapport à 2017, soit une augmentation de 24 %. Cette progression est le résultat de choix politiques assumés pour préparer l'avenir de notre système de santé et répondre aux besoins croissants de la population.

Cet effort bénéficie pleinement à la Bretagne, où 521 postes d'internat ont été ouverts en 2026, contre 455 en 2025 et 442 en 2017. Cela représente 66 postes supplémentaires en un an et 79 de plus qu'en 2017, soit une progression de 18 %. Cette dynamique concerne l'ensemble de la région, avec 286 postes ouverts à Rennes et 235 à Brest.

Nous avons particulièrement renforcé les spécialités confrontées aux tensions les plus importantes. En Bretagne, 234 postes ont été ouverts en médecine générale en 2026, contre 203 en 2025. En psychiatrie, les postes sont passés de 21 à 26, en médecine d'urgence de 22 à 24 et en dermatologie de 7 à 9. Ces évolutions traduisent notre volonté d'adapter les capacités de formation aux besoins réels de santé de la population.

Cette transformation commence dès les premières années des études de santé. En Bretagne, 850 étudiants ont été admis en deuxième année des études de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie en 2025, contre 623 en 2017, soit une hausse de 36 %. Pour la seule formation en médecine, le nombre d'étudiants admis est passé de 391 à 521, soit une progression de 33 %. Nous avons ainsi considérablement renforcé les capacités de formation pour préparer l'arrivée des professionnels de santé de demain.

Je sais néanmoins que les Français qui rencontrent aujourd'hui des difficultés pour se soigner ne peuvent pas attendre plusieurs années les effets de ces réformes. C'est tout le sens de la réforme de la quatrième année d'internat de médecine générale, que nous déployons dès novembre 2026.

Adresse postale
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Le traitement des données est nécessaire à la gestion de la demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), l'intervenant peut exercer ses droits à l'adresse ddc-rgpd-cab@ddc.social.gouv.fr ou par voie postale
Pour en savoir plus : https://sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies et https://solidarites.gouv.fr/donnees-personnelles-et-cookies

À l'échelle nationale, en 2026-2027 plus de 3 000 docteurs juniors se formeront et exerceront sur le terrain dès novembre, dont 80 % dans des territoires où les difficultés d'accès aux soins sont les plus importantes. En Bretagne, ils seront 138 dès novembre 2026 puis 181 en mai 2027. Cette réforme permettra de renforcer directement l'offre de soins, de réaliser des consultations supplémentaires au plus près des patients et de favoriser la formation et l'installation locale mais surtout durable de jeunes médecins dans les territoires qui en ont le plus besoin.

Parce que l'accès aux soins ne repose pas uniquement sur les médecins, nous poursuivons également le développement des compétences des autres professionnels de santé. J'ai ainsi fixé l'objectif de doubler dès 2027 le nombre d'infirmiers en pratique avancée en formation, afin de renforcer les équipes soignantes et de faciliter l'accès des patients à une prise en charge.

Enfin, cette ambition doit s'accompagner d'un soutien renforcé à l'installation des professionnels dans les territoires. C'est pourquoi le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2027 prévoit de porter à 52 millions d'euros les crédits consacrés aux contrats d'engagement de service public, soit 13 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2026.

Je ne prétends pas que les difficultés de démographie des professionnels de santé et en particulier en démographie médicale se résoudront du jour au lendemain. Elles sont le résultat de déséquilibres anciens qui nécessitent une action résolue dans la durée. Mais les résultats de notre politique sont désormais tangibles : nous formons plus de professionnels de santé en particulier de médecins, nous renforçons les spécialités en grand déficit et nous déployons de nouveaux professionnels au plus près des patients.

Notre cap est clair : former davantage, former mieux et former au plus près des besoins des Français.

Je tiens à vous assurer de ma pleine mobilisation pour poursuivre cette dynamique au bénéfice de l'ensemble des habitants de Bretagne.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de ma considération distinguée.

Stéphanie RIST

